

Délégués Présents :

Claude LANGEVIN (*CHATRES LA FORET*)
Robert GESLOT (*MEZANGERS*)
Daniel CLIMENT (*NEAU*)
Adélaïde DEJARDIN (*ST CHRISTOPHE DU LUAT*)
Xavier de CALONNE (*BREE*) *Suppléant de Ludovic LEMEE*
Claude GEORGET et Jean-François d'OZOUVILLE (*ST OUEN DES VALLONS*)
Guillaume AMIARD (*DEUX-EVAILLES*) *Suppléant de Benoit QUINTARD*
Jacques LECORNE (*MONTOURTIER*)
Louis BONNEAU (*GESNES*)
Thierry LEMEE (*LA CHAPELLE-RAINSOUIN*)
Fabrice PAUMARD (*ARGENTRE*)
Sophie BOULIN (*LOUVIGNE*)
Jacques MAIGNAN (*BONCHAMP*)
Rémy LENORMAND (*PARNE SUR ROC*)
Guy DELAMARCHE (*ENTRAMMES*)

Partenaires présents :

DDT - Police de l'eau : Jean-Pierre ROCHE
Conseil Départemental 53 : Vincent HAUTOIS
SAGE de la Mayenne : Astrid PICHODO
ONEMA : Marie-Claire SEBY
Fédération de pêche 53 : Marie-Laure PIAU
Association Mayenne Nature Environnement : Jacques DELAUNAY
Association des riverains Jouanne et Vicoin : Patrick CACHEUX
Syndicat Jouanne (Technicien de rivière) : Nicolas BOILEAU

Excusés :

Stéphane LAVOUE et Christelle LAHAYS (*LIVET EN CHARNIE*)
Magali LE GENDRE (*ST CHRISTOPHE DU LUAT*)
Agence de l'Eau Loire Bretagne : Maud COURCELAUD

M. Le Président précise qu'un Comité de Pilotage (= COPIL) est organisé tous les ans en fin d'année afin de faire un bilan des travaux réalisés au cours de l'année et de présenter le programme de travaux de l'année suivante.

BILAN 2017

TRAVAUX CTMA 2017

Nicolas BOILEAU présente les travaux réalisés en 2017 dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques

Lot	Intitulé du poste	Communes	Prestataire	Réalisé
1	Entretien, plantations, embâcles, plantes envahissantes	MONTSURS - MEZANGERS - BONCHAMP STE GEMMES - ARGENTRE	DERVENN	Juin à Septembre
2	Travaux sur ouvrages, lit mineur et berges	ENTRAMMES - ARGENTRE BREE - ST CHRISTOPHE	LEMEE TP	Juillet- Septembre
3	Barrage et digue du plan d'eau	ARGENTRE	LEMEE TP	Septembre à Décembre

Lot n° 1 : Entretien, plantations, embâcles et plantes envahissantes

- Enlèvement d'embâcles
- Plantations diversifiées en berge à ARGENTRE sur 200 ml (reporté)
- Intervention manuelle pour arrachage Renouée du Japon à MONTSURS

Lot n° 2 : Travaux sur ouvrages, lit mineur et berges

Tranche	Lieu des travaux	Type de travaux	Réalisation
1	Le Pont - ST CENERE	Suppression abreuvement au cours d'eau	Juillet 2017
2	L'Ermitage - ARGENTRE	Restauration de ripisylve	Reporté en 2018
3	Amont du pont RD32 - BREE	Confortement de mur	Juillet 2017
4	Les Richefollières - CHATRES	Clôtures	Juillet 2017
5	Richebourg - STE GEMMES LE ROBERT	Abreuvoirs	Septembre 2017
6	Pont de la Planche Lambert - EVRON	Radier et bajoyers	Juillet 2017
7	Vallée de Rame - STE GEMMES LE ROBERT	Busage	Septembre 2017
8	Ancien moulin de Richebourg - STE GEMMES LE ROBERT	Busage et seuil / continuité écologique	Juillet 2017
9	La Porée - BONCHAMP	Suppression du barrage	Juillet 2017
10	Chaux et Dolomie - NEAU	Seuil béton écrêté	Septembre 2017
11	Bassin de la Jouanne	Enlèvement mécanique d'embâcles	Juillet à Septembre 2017

> La Porée à BONCHAMP



Suppression de l'ouvrage
Recharge du radier

> Ancien moulin de Richebourg à STE GEMMES LE ROBERT

Remplacement de 5 busages



AVANT

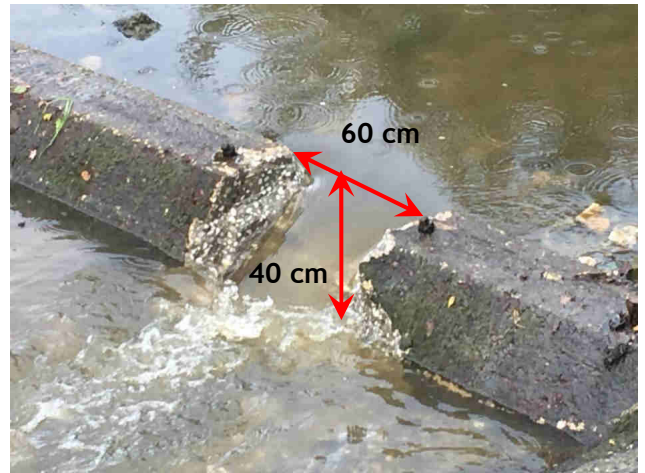
Busages doublés avec chute aval



APRES

Busage unique / tirant d'air avec lit

> Chaux et Dolomie à NEAU



Ecrêtement des seuils béton
Découpe d'échancrure et recharge aval

> Le Pont à ST CENERE

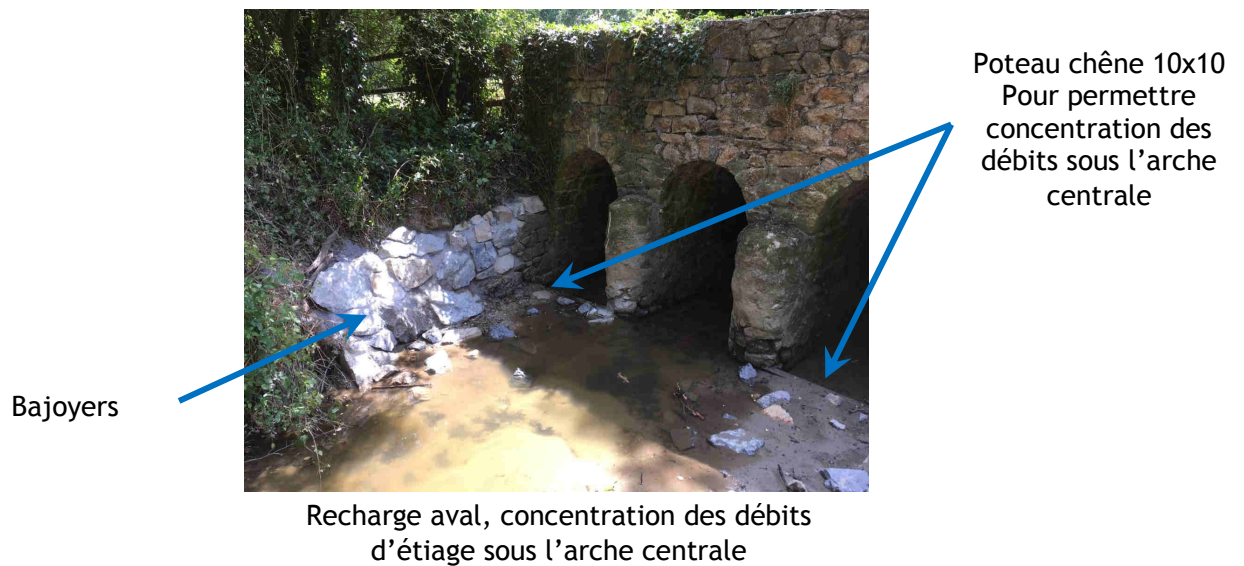


Suppression d'abreuvoir en berge



Point d'abreuvement sur source

> Le Pont de la Planche Lambert à EVRON



Bajoyers

Poteau chêne 10x10
Pour permettre
concentration des
débits sous l'arche
centrale

Recharge aval, concentration des débits
d'étiage sous l'arche centrale

> Amont pont RD32 à BREE



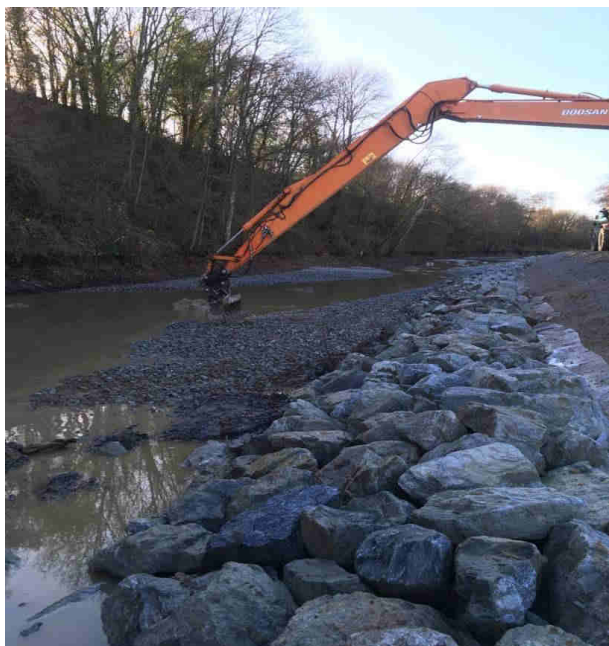
> Barrage et plan d'eau à ARGENTRE



Suppression du barrage



Restauration et protection de la digue



Restauration morphologique du cours d'eau



Installation du poste de pompage

SUIVIS BIOLOGIQUES

> Pollution du ruisseau de Châtres

Nicolas BOILEAU rappelle qu'en mars 2017, une pollution a été signalée sur le ruisseau de Châtres. Cette pollution a eu pour conséquence une grosse mortalité de poissons. Une plainte a été déposée par le Syndicat. D'importants travaux de restauration de ce ruisseau ont été effectués en 2015 et 2016. Une pêche électrique a été réalisée suite à cette pollution.

<i>Indice Poissons Rivière</i>	Ruisseau de Châtres		
	2015	2016	2017
Nombre d'espèces	7	10	3
IPR	22,889	23,741	55,036
Etat écologique	Moyen	Moyen	Mauvais

Inventaires piscicoles sur le ruisseau de Châtres (Nb individus / 100 m²)

		2015	2016	2017
Truites et espèces d'accompagnement	Chabot	1,6		
	Truite Fario	0,8	2,5	
	Vairon		1,7	
	Loche franche	10,4	7,5	5,9
Cyprinidés d'eau vive	Chevaine	10,4	43,3	8,4
	Goujon	20,8	40,8	
Espèces intermédiaires	Tanche	0,8		
Espèces d'eau calme	Ablette		0,8	
	Rotengle		0,8	
Espèce migratrice	Anguille		2,5	
Autres espèces	Carassin argenté		3,3	
	Ecrevisse de Louisiane	0,8	3,3	7,6

Nicolas BOILEAU précise que la pollution du ruisseau de Châtres a fortement impacté les populations de poissons.

> Inventaire et notation des peupleraies

Recensement réalisé par un stagiaire d'avril à juillet 2017.

- 322 ha du bassin versant en peupliers en 2017 soit 0,7 % du BV

- ↳ 66 % sont stables
- ↳ 44 % présentent une note écologique de 2/5 à 4/5
- ↳ 4 parcelles présentent un potentiel de restauration élevé

ETUDES 2017

> Etude sur le complexe hydraulique Méral à MONTSURS/BREE :

1^{re} partie : Aménagement du pont de la RD32 (Réalisé en 2016)

2^e partie : Aménagement du bras amont de la Deux-Evailles

La 2^e partie des travaux sera réalisée après les travaux de la SNCF prévus en juillet 2018, qui va changer le tablier du pont où passe la Deux-Evailles.

> Etude relative à l'aménagement de 3 moulins :

↳ Moulin de la Roche et Moulin Neuf à ARGENTRE - Moulin de Dinard à EVRON

Les propriétaires ont choisi un scénario, la phase PRO de chaque site sera restituée en 2018.

> Etude de l'aménagement de l'ouvrage du Petit Chéré à PARNE SUR ROC / FORCE

Le bureau d'études vient de restituer la phase AVP, elle sera présentée prochainement au propriétaire pour un choix de scénario. Les travaux devraient se dérouler en 2018 ou 2019.

COMMUNICATION 2017

Un panneau d'information va être posé début 2018 sur le sentier de randonnée au bord de la Jouanne à ARGENTRE, à proximité du viaduc de la LGV où le Syndicat a réalisé des aménagements en 2016, notamment une annexe hydraulique.



Espace Naturel de la Jouanne



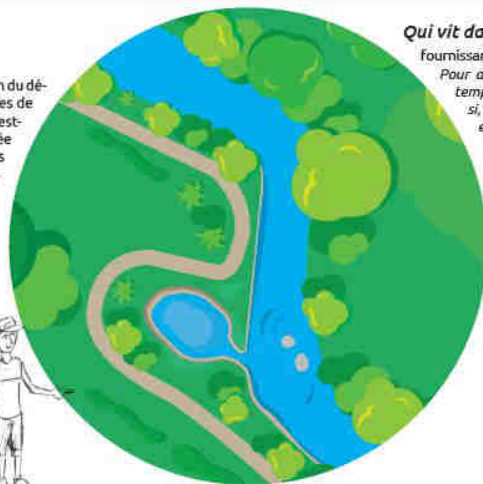
Vous êtes en ce moment sur un secteur où la vallée de la Jouanne compte parmi les moins larges de son parcours en raison du fort encaissement du relief rocheux. Ces grands méandres en forme de demi-cercle ou « cirque » favorisent l'inondabilité des terres par l'absence de capacité de débordement sur la rive gauche. Le lit de la rivière est caractérisé par une granulométrie grossière de blocs et cailloux, parcourus par des affleurements de schistes (roche mère). Les dépôts sédimentaires s'observent dans les zones mortes ou latérales de la rivière. Les profondeurs d'eau y sont variables alternant par des zones de radiers (affleurements du lit) et des zones de coves ou de profonds.

Le paysage est constitué d'un affleurement rocheux boisé où dominent le Châtaigner, le Chêne pédonculé dans la partie haute et le Frêne commun et l'Aulne glutineux sur la berge de la Jouanne. Les prairies à caractère humide se développent en rive droite, bordée par une ripisylve (végétation de berge) d'Aulnes et de Saules.

**La rivière la Jouanne est créée par la confluence de trois ruisseaux. Longue de 71 km, elle se jette dans la Mayenne à Enbrayennes. Jusqu'à Neau, elle serpente dans une vallée large et plate (bassin d'Evran) puis se voit, très inondable, se resserrer à Montziars. Jusqu'à la Mayenne, la Jouanne s'écoule en grands méandres dans une vallée rocheuse et plus accidentée comme à Saint-Cénére et à Argentre. La Jouanne se caractérise comme un cours d'eau de plaine lent à fortes amplitudes entre l'hiver et l'été et une forte propension au transport de sable.*

Fonctionnement de ces milieux

Inondés en hiver et au début du printemps par l'augmentation du débit de la Jouanne, ces milieux permettent à plusieurs espèces de poissons (le Gardon, la Brème, la Perche) de venir y frayer, c'est-à-dire venir y déposer ses œufs dans la végétation submergée ou sur le substrat. Le réchauffement des eaux au printemps permet l'éclosion des œufs et le développement des larves qui se nourrissent du plancton. Les alevins regagnent la Jouanne à la faveur de l'abaissement progressif du niveau d'eau. Ce fonctionnement n'est nullement prévisible : le milieu peut être asséché et inondé plusieurs fois par saison. Le succès du frai est donc naturellement très faible, il faut être présent au bon endroit, au bon moment...



Qui vit dans cet espace ?

Fournissant des zones d'abris, de nourriture, d'alimentation et de reproduction.

Pour assurer pleinement ces fonctionnalités, des échanges permanents ou temporaires, sont nécessaires entre les zones humides et le cours d'eau. Ainsi, au-delà du bon état écologique de ces milieux, des connexions doivent exister pour permettre ces échanges. Elles ne sont pas forcément continues, mais doivent être maintenues aux bonnes périodes (hautes eaux notamment).

Ces espaces sont aussi exploités en raison de leurs eaux stagnantes par des libellules, des coléoptères aquatiques mais aussi des plécoptères et des trichoptères.

Les grenouilles vertes fréquentent ces mares et peuvent s'y reproduire mais leurs œufs sont sous la menace des poissons prédateurs...

En période de migration, d'août à octobre, des petits échassiers comme le Chevalier guignette et le Chevalier culblanc peuvent y être observés, s'alimentant sur des larves d'insectes et de petits vers sur les vases découvertes.



En 2016, le Syndicat de bassin de la Jouanne a recreusé cette annexe qui s'était comblée dans le cadre de l'aménagement du sentier de randonnée en rive de la Jouanne suite au démantèlement du barrage de Montaigu.



BILAN FINANCIER 2016 (en euros TTC)

> Travaux (opérations achevées)

Lot	Intitulé du poste	Prévisionnel	Marché
1	Entretien, plantations, embâcles, plantes env.	6 000,00	4 704,00
2	Travaux sur ouvrages, lit mineur et berges	89 200,00	58 242,00
3	Barrage et digue du plan d'eau	501 300,00*	461 010,00*
TOTAL		596 500,00	523 956,00

* Montant total = 587 310 € TTC

**88 %
du
prévisionnel**

> Etudes et communication (opérations achevées ou en cours)

Intitulé du poste	Prévisionnel	Marché/Réel	Remarques
Suivi indicateurs et suivi botanique	12 000,00	9 000,00	Achévé
Etude ouvrages	27 000,00	23 364,00	PRO (2018)
Etude géotechnique PRO	10 000,00	9 045,00	Achévé
Aménagement Petit Chéré	6 400,00	6 342,00	AVP (2017)
Panneau communication	2 500,00	660,00	Achévé 2017
TOTAL	57 900,00	48 411,00	

**84 %
du
prévisionnel**

M. de CALONNE de BREE demande quelle est part du Syndicat et celle de la commune pour les travaux sur le barrage au plan d'eau d'ARGENTRE.

Nicolas BOILEAU explique que tout est financé par le Syndicat afin de pouvoir prétendre aux subventions. Seul le coût du pompage n'est pas pris en compte par les financeurs (environ 100 000 €). Cela correspond aux mesures compensatoires relatives à l'enlèvement du barrage. La gestion, la maintenance de ce pompage seront transférées à la commune dès la fin des travaux.

M. de CALONNE trouve dommageable que l'ensemble des habitants du bassin de la Jouanne paye pour le plan d'eau d'ARGENTRE.

Nicolas BOILEAU précise que le plan d'eau d'ARGENTRE est un lieu de baignade qui draine un public nombreux autour de LAVAL, il représente bien un intérêt général.

M. PAUMARD d'ARGENTRE rappelle que la commune réglera tous les frais de maintenance et de gestion de poste de pompage.

PROJETS CTMA 2018

Nicolas BOILEAU présente le projet de programme de travaux dans le cadre du CTMA pour l'année 2018.

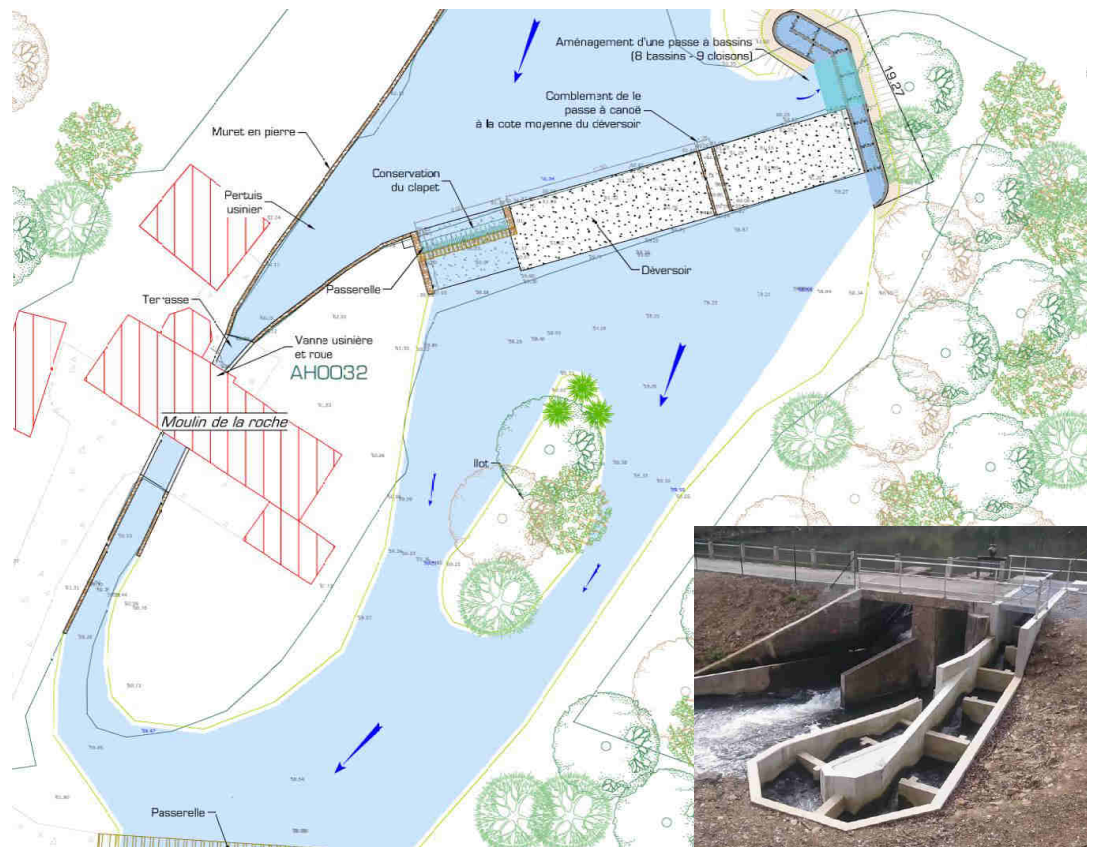
> Objectif 1 : Continuité écologique (Gros ouvrages)

Cours d'eau	Lieu	Communes	Type de travaux	Coût estimé HT
La Jouanne	Moulin de la Roche	ARGENTRE	Passe à bassins	100 000
La Jouanne	Moulin Neuf	ARGENTRE	Seuil rustique et digue	100 000
La Jouanne	Moulin de Dinard	EVRON	Seuil rustique et curage du bief	(30 000)
La Jouanne	Moulin du Petit Chéré	FORCE / PARNE	Aménagement frayère et seuil du déversoir	45 000
La Deux-Evailles	Méral (amont)	MONTSURS	Aménagement du bras	20 000
TOTAL				≈ 300 000

Moulin de la Roche
à ARGENTRE

Plan
Phase PRO

- Conservation du clapet
- Comblement de la passe à canoë
- Aménagement d'une passe à bassins





Moulin de Dinard
à EVRON

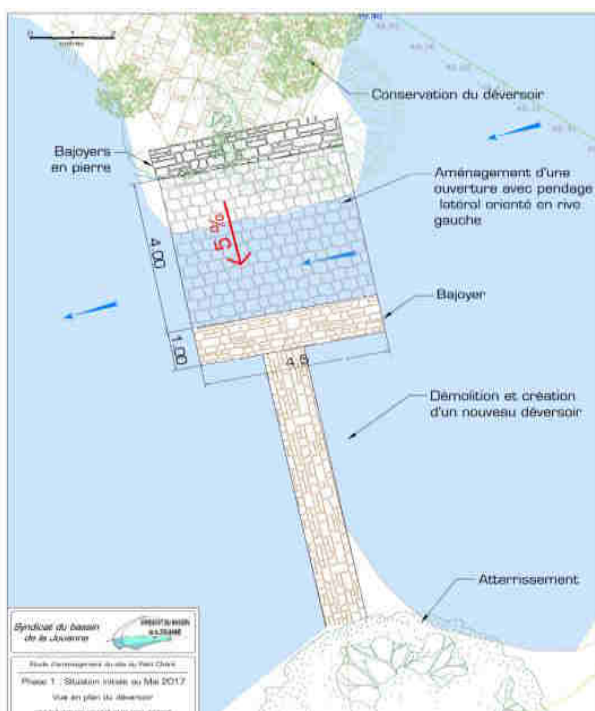
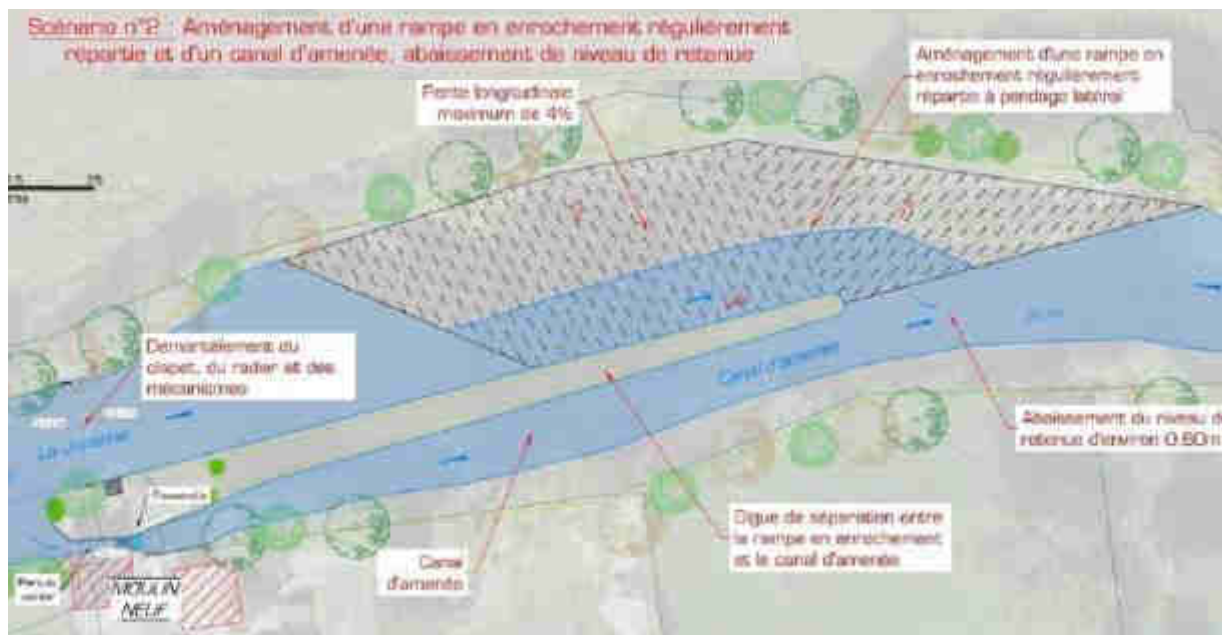
Plan
Phase PRO

- Démantèlement du clapet
- Aménagement de 2 rampes en enrochement (1 dans la rivière et 1 dans le bief)
- Curage du bief

Moulin Neuf
à ARGENTRE

Plan
Phase PRO

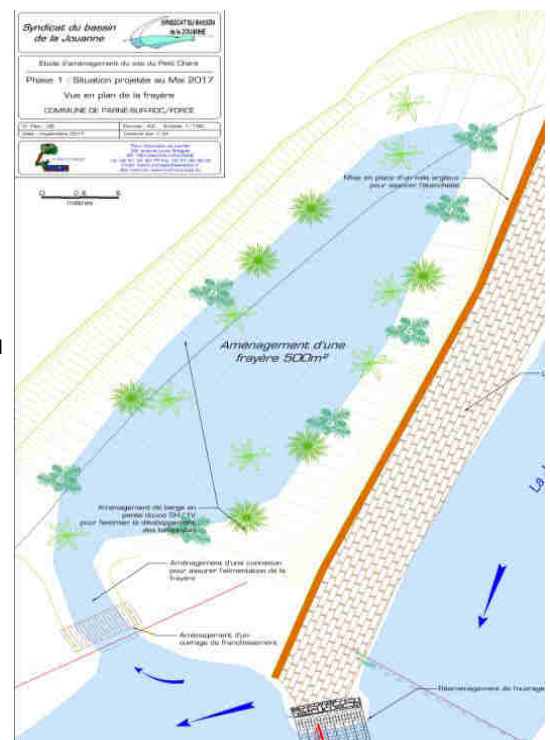
- Démantèlement du clapet
- Aménagement d'1 rampe en enrochement
- Aménagement d'une digue de séparation entre la rampe et le canal d'amontement



Moulin du Petit Chéré
PARNE SUR ROC/FORCE

- Suppression du déversoir béton ruiné actuel et reconstruction d'un ouvrage servant de déflecteur et à concentrer les débits l'été
- Rampe à pendage latéral à créer dans l'ouverture du lit de la Jouanne
- En arrière de l'ancien déversoir en pierre : curage et création d'une frayère envoyée par l'aval
- Abattage d'arbres à prévoir

Contraintes sur ce site :
inondabilité du moulin +
site en ZPPAUP (avis
Bâtiments de France
obligatoire)



> Objectif 1 : Continuité écologique (Petits ouvrages)

Cours d'eau	Lieu	Communes	Type de travaux	Coût estimé HT
Les Nayères	Nayères Château Gué Morin	STE GEMMES LE ROBERT	Busages, seuil	11 000
Les Nayères	La Gripassière	STE GEMMES LE ROBERT	Pont RD changé par CD53 : lit rivière	7 000
Le Culoison	La Foucaudière	STE GEMMES LE ROBERT	Busage	5000
TOTAL				23 000

> Objectif 2 : Restauration des ruisseaux

- ↪ Le Richebourg, les Nayères et le Culoison à STE GEMMES LE ROBERT
- ↪ Les Places à EVRON / ST CHRISTOPHE DU LUAT
- ↪ Bras secondaire de la Jouanne à BREE

Entretien, plantations, clôtures et abreuvoirs 60 000 €
 Plantes envahissantes 1 000 €

> Objectif 3 : Renaturation de la Jouanne

Projet test à Montbesnard à ARGENTRE : Recréation d'habitats à salmonidés sur la Jouanne

Nicolas BOILEAU indique que le nouveau propriétaire du Moulin de Montbesnard à ARGENTRE a contacté le Syndicat, pour expliquer son projet de mise en service d'une écloserie dans une annexe du Moulin. Il a remarqué que toutes les espèces d'accompagnement de la truite sont dans la rivière mais pas celle-ci.

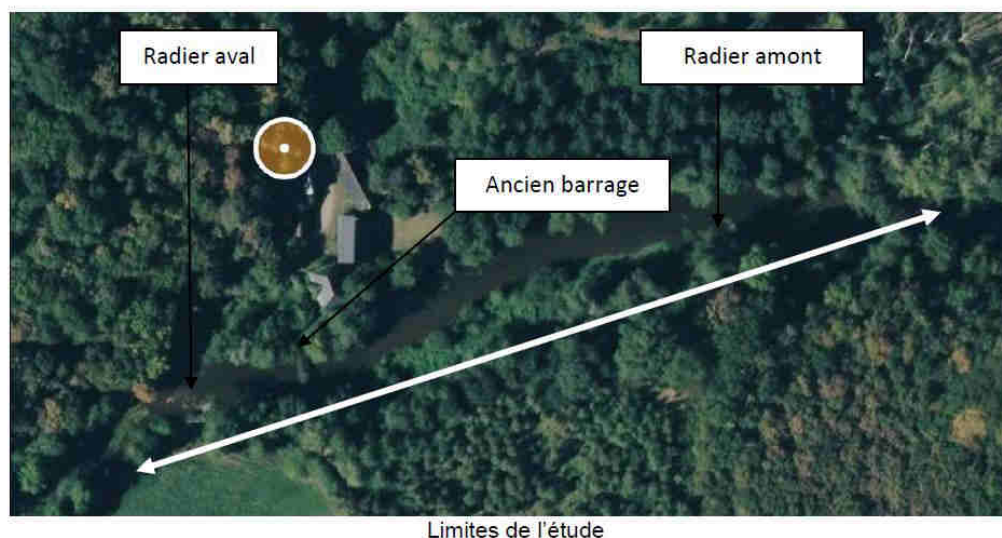
Le but du Syndicat pour favoriser ce projet serait de diversifier le lit de la rivière.

L'objectif du présent projet est, à partir d'un relevé granulométrique et topographique d'une section de cours d'eau de la Jouanne aval, en amont de l'ancien ouvrage de Montbesnard à ARGENTRE, de dimensionner, par modélisation, des aménagements de diversification et de restauration d'habitats visant d'une part au décolmatage des substrats et offrant des habitats favorables aux espèces ciblées : les Salmonidés et l'ensemble de la biodiversité aquatique d'une rivière de première catégorie. Ce projet permettra de tester et d'évaluer l'intérêt d'une telle opération de restauration et de déterminer le potentiel d'accueil du cours d'eau pour les salmonidés.

A moyen terme, ce site pourrait servir de point d'introduction de Truite fario et d'autres espèces d'accompagnement (Projet en cours, mené par le propriétaire du Moulin de Montbesnard à ARGENTRE).

B / 2 / Etat des lieux : Limites de l'étude

La section de rivière étudiée comprend une zone de 250 m de longueur environ partant de 50 m en aval de l'ancien barrage de Montbesnard et remontant jusqu'à 200 m en amont de celui-ci.



Objectifs	Coût estimé (TTC)
Suivis indicateurs biologiques	10 000
Etude aménagement Montbesnard	6 720,00
Etude bilan CTMA et plan d'actions	20 000
TOTAL	36 720

> Estimatif financier prévisionnel au 19/12/2017 - CTMA 2018

Objectifs	Coût estimé (TTC)
Travaux	410 000
Etudes & Communication	36 000
TOTAL	446 000

M. GEORGET de ST OUEN DES VALLONS demande si des travaux sont prévus sur la Deux-Evailles notamment au niveau de l'étang de la Fenderie. Le barrage de l'étang étant vétuste !

Nicolas BOILEAU précise que la Deux-Evailles était concernée par l'année du CTMA, c'est-à-dire en 2019. Concernant la Fenderie, aujourd'hui, c'est la Com-Com des Coëvrons qui est propriétaire, comme cela est le cas pour le Gué de Selle à MEZANGERS. A partir du 1^{er} janvier 2018, avec la nouvelle compétence GEMAPI, les Syndicats seront financés par les EPCI, une intervention sur ces ouvrages sera peut être possible.

Sauf pour l'étang de la Métairie à JUBLAINS qui est un étang privé, pas d'intervention possible même avec la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI.

Le Président,
Robert GESLOT

